

## CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE VERDUN – LE 9 FÉVRIER 2004

Une séance spéciale du conseil d'arrondissement de Verdun est tenue le lundi 9 février 2004 à 18 h 30, à la salle 205 du bureau d'arrondissement de Verdun.

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur Georges Bossé, maire de l'arrondissement, ainsi que messieurs les conseillers Laurent Dugas, Claude Trudel et John Gallagher.

**MEMBRE DU CONSEIL ABSENT:** Madame la conseillère Ginette Marotte.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :** Monsieur Pierre Boutin, directeur, Travaux publics,  
Monsieur René Breton, directeur, Culture, sports, loisir et développement social,  
Madame Louise Hébert, secrétaire du conseil d'arrondissement et directrice du bureau d'arrondissement.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions n'a pas lieu étant donné l'absence d'un auditoire.

#### CA04 210087

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Laurent Dugas  
APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du conseil d'arrondissement tenue le lundi 9 février 2004.

GDD1042200013

#### CA04 210088

APPROUVER UNE CONVENTION DE MODIFICATION DE BAIL LIANT LA VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE VERDUN, ET LA COMPAGNIE "3994007 CANADA INC." RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION DU CHALET DE LA MARINA – PHASE II.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
APPUYÉ par le conseiller Laurent Dugas

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'approuver, telle que présentée, la convention de modification de bail liant la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et la compagnie "3994007 Canada inc." relativement à la construction du chalet de la Marina, phase II.

DE PLUS RÉSOLU DE mandater le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant de l'arrondissement et la secrétaire du conseil d'arrondissement ou, en son absence, la secrétaire substitut du conseil d'arrondissement, à signer la convention de modification de bail ainsi que tout autre document pertinent, pour et au nom de la municipalité.

GDD 1042181001

CA04 210089

OCTROI DU CONTRAT S04/002 POUR LA CONSTRUCTION DU CHALET DE LA MARINA – PHASE II À LA FIRME "LES CONSTRUCTIONS ANDRÉ ST-PIERRE LTÉE" AU MONTANT DE 800 810,95 \$ ET AFFECTATION D'UN MONTANT DE 500 000 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2001.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Laurent Dugas  
 APPUYÉ par le conseiller John Gallagher  
 ET UNANIMEMENT  
 RÉSOLU comme suit:

- 1.- D'autoriser une dépense de 800 810,95\$ pour la construction du chalet de la Marina - Phase II, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, conditionnel à la signature de la convention de modification d'un bail liant la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et la compagnie "3994007 Canada Inc.";
- 2.- D'accorder à "Les Constructions André St-Pierre Ltée" le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 800 810,95\$, conformément aux plans et aux cahiers des charges préparés pour ce contrat, conditionnel à la signature de la convention de modification d'un bail liant la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et la compagnie "3994007 Canada Inc.";
- 3.- D'autoriser une affectation du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2001 d'un montant de 500 000\$. Le solde nécessaire au paiement du coût de construction, des honoraires et des contingences provient de la contribution financière de 300 000\$ prévue à la convention de modification du bail. Le déboursé de 500 000\$, équivalent à l'affectation de surplus, de même que les investissements initiaux du projet (phase 1), les frais d'aménagement et les frais d'entretien seront amortis par la contribution financière, non remboursable, de 300 000\$ du locataire jumelée au paiement, par ce dernier, d'un loyer tel que stipulé au bail signé entre les parties.
- 4.- D'imputer cette dépense de 800 810,95\$ à même le poste 22.423.11.000

Poste	Crédit net	Contrat
22.423.11.000	696 206,00	\$ 800 810,95\$

Certificat du trésorier NTA1042183002

GDD 1042183002

CA04 210090

**RÈGLEMENT SUR LA SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
COMMERCIAL WELLINGTON**

Pour faire suite à l'avis de motion donné par le conseiller Claude Trudel, lors de la séance régulière du conseil tenue le 3 février 2004, résolution CA04 210082, le règlement qui portera le numéro RCA04 210006 est soumis.

Ledit règlement accorde une subvention à la Société de développement commercial Wellington.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
APPUYÉ par le conseiller Laurent Dugas

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU QUE le règlement RCA04 210006 soit adopté tel que présenté, tous les membres du conseil déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture.

GDD 1042196005

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
APPUYÉ par le conseiller Laurent Dugas

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU QUE la séance soit levée à 18 h 45.

**PRÉSIDENT**

**SECRÉTAIRE**